

Analyse et résultats de l'enquête sur
**l'accompagnement des
femmes primo-arrivantes
par les CIDFF**



Sommaire

1. Accès au droit pour les femmes primo-arrivantes
2. Les freins spécifiques rencontrés par les femmes primo-arrivantes
3. Les actions et outils développés par le réseau des CIDFF
4. Une complémentarité avec les acteurs locaux
5. Préconisations et bonnes pratiques

3

6

9

11

12

Dans le cadre de la mission d'intérêt général qui leur est confiée par l'État, les CIDFF ont pour objectif de favoriser l'autonomie personnelle, professionnelle et sociale des femmes. Parmi les femmes accompagnées par les CIDFF, les femmes primo-arrivantes peuvent être confrontées à des freins spécifiques qui viennent compliquer leur parcours: non-maîtrise de la langue, difficulté à faire reconnaître leur expérience, situations de violences etc.

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN), la FNCIDFF avait lancé en 2018 une enquête réalisée auprès de son réseau portant sur les problématiques rencontrées par les femmes primo arrivantes et sur les actions menées par les CIDFF. Plus précisément l'enquête portait sur: les thématiques des demandes juridiques des femmes primo-arrivantes, la typologie des freins qu'elles peuvent rencontrer, les actions et outils développés par le réseau pour répondre à leurs besoins spécifiques et les difficultés et préconisations des CIDFF pour un accompagnement global de ce public.

77 CIDFF ont répondu à l'enquête sur les 103 CIDFF que compte le réseau. L'ensemble des régions y ont répondu, y compris les territoires ultramarins (Guadeloupe, Polynésie).

Les résultats et cette analyse ont fait l'objet d'une restitution lors d'une webconférence organisée par la FNCIDFF le 30 novembre 2020. Cette restitution était à destination des CIDFF et de ses partenaires.

1. Accès au droit pour les femmes primo-arrivantes

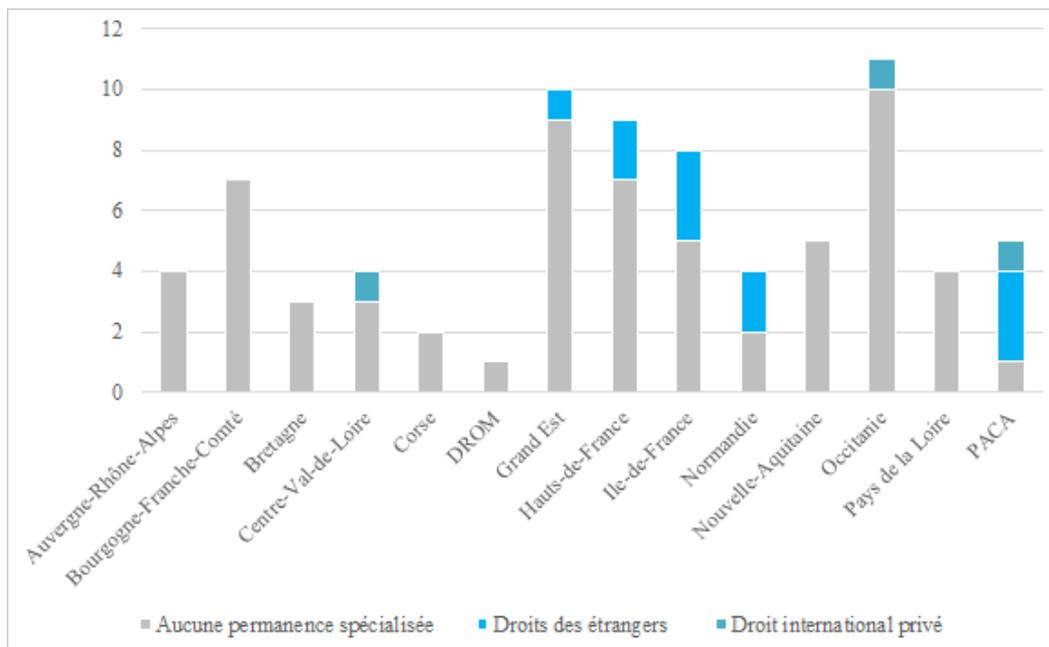


Les services d'accès aux droits des CIDFF proposent par le biais de permanences réparties sur l'ensemble du territoire une information juridique confidentielle et gratuite, assurée par des juristes expérimenté-e-s dans les domaines du droit civil (particulièrement de la famille), du droit pénal, du droit du travail, du droit international privé et du droit des étrangers.

Les CIDFF ne disposent pas toujours de permanences spécialisées en droit des étrangers et droit international privé (cf. graphique 1, ci-après). Toutefois lors de leurs permanences juridiques

(droit de la famille, droit pénal, droit du travail etc.) ils informent les femmes primo-arrivantes (81,8%). Les professionnel-le-s des CIDFF reçoivent également ce public dans le cadre de leurs permanences emploi (32,5%), de leurs actions vers l'accompagnement (16,9%), et dans d'autres permanences liées notamment aux permanences de soutien psychologique et au soutien à la parentalité (15,6%).

70 % des CIDFF interrogés estiment qu'il y a une montée en charge des demandes concernant le droit des étrangers et le droit international privé.



Graphique 1 - Répartition des CIDFF disposant de permanences spécialisées

Typologie des demandes relevant du droit des étrangers :

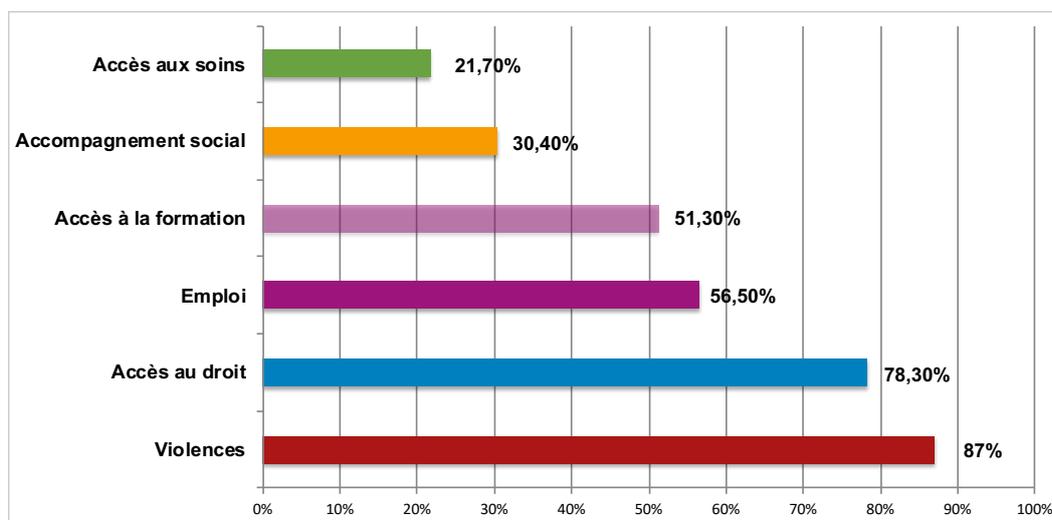
- Acquisition ou renouvellement du titre de séjour (notamment dans les cas de séparation / divorce ou violences conjugales) ;
- Procédure de regroupement familial (notamment pour des enfants restés dans le pays d'origine) ;
- Démarches concernant les procédures pour des cas de violences intrafamiliales ;
- Démarches administratives relatives à la régularisation ou à la naturalisation ;
- Questions relatives à l'accès aux droits sociaux pour les étrangers ;
- Appui aux démarches administratives (CAF, Pôle Emploi).

Typologie des demandes relevant du droit international privé :

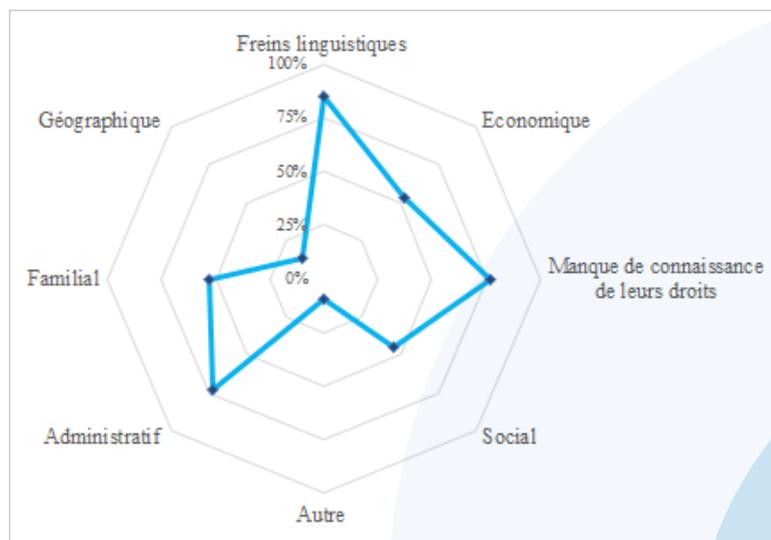
- Droit international privé relatif à la famille (mariage, divorce, procédure de séparation) et aux droits parentaux ;
- Mariages forcés ;
- Exequatur des jugements.



Outre le droit des étrangers et le DIP, les CIDFF répondent aux demandes des femmes primo-arrivantes relatives aux violences, à l'accès au droit, l'emploi, l'accès à la formation, ou encore l'accès aux soins (cf. graphique 2).



Graphique 2 - Les problématiques des femmes primo-arrivantes (hors droits des étrangers et droit international privé)



Graphique 3 - Les freins rencontrés par les femmes primo-arrivantes



2. Les freins spécifiques rencontrés par les femmes primo-arrivantes



Les primo-arrivantes sont confrontées à des freins communs aux autres femmes. Mais elles peuvent également connaître des difficultés plus spécifiques dans leurs démarches d'accès au droit et d'insertion socioprofessionnelle. Cela peut avoir pour conséquence une perte de confiance en soi, un risque de précarité mais aussi, dans certaines situations, une vulnérabilité accrue face aux violences au sein du couple en raison d'une dépendance économique à l'égard du conjoint et d'une méconnaissance de leurs droits.

L'ensemble des CIDFF (100 %) ayant répondu à l'enquête affirme que les femmes primo-arrivantes rencontrent des freins. Ces derniers relèvent de différentes catégories (cf. graphique 3).

Les freins linguistiques

Les femmes primo-arrivantes ont une connaissance très variable de la langue française. Certaines viennent de pays francophones ; elles parlent et éventuellement écrivent le français. D'autres n'en ont aucune connaissance. Cette méconnaissance de la langue en termes d'expression et/ou de compréhension freine les femmes accompagnées par les CIDFF notamment en termes d'accès à l'emploi et dans les démarches administratives, et donc dans leur autonomisation. Par ailleurs, les CIDFF ont soulevé l'accès inégal selon les territoires à des cours de langue française, inscrit dans la durée.

La méconnaissance de leurs droits

Migrer implique pour les femmes de perdre des repères qu'elles avaient dans leur pays d'origine et d'en comprendre et acquérir de nouveaux, ceux du pays d'accueil. Les femmes primo-arrivantes accompagnées par les CIDFF ont une méconnaissance de leurs droits (droit des étrangers, droit de la famille, droits sociaux, droits des femmes etc.). Cette méconnaissance peut s'expliquer par : la non-maîtrise de la langue française, l'isolement dont elles peuvent faire face, la complexité du droit, différences culturelles et juridiques par rapport à leur pays d'origine (notamment concernant les violences et les séparations conjugales). L'isolement et, dans certaines situations, le contrôle du conjoint, entraînent un manque d'information générale.

Les freins liés aux démarches administratives

Dans leurs démarches administratives, les femmes primo-arrivantes rencontrent des freins spécifiques liés à la non-maîtrise de la langue française qui complexifient les démarches et leur compréhension. Elles peuvent également être confrontées à une situation administrative précaire et dépendante de leur conjoint : rétention des documents et papiers officiels par le conjoint, droit au séjour conditionné au titre de séjour du conjoint ou à sa nationalité. D'autre part, un des freins évoqués dans l'enquête est la difficulté d'obtention et de traduction de l'ensemble des documents nécessaires (notamment





les documents devant provenir de leur pays d'origine). La complexité et la longueur des procédures ainsi que la méconnaissance des institutions et des lieux (difficile mobilité pour les femmes primo-arrivantes, cf. freins géographiques) sont également des obstacles soulevés par les CIDFF.

Par ailleurs, certains territoires doivent faire face à un manque de structures locales pouvant accompagner les femmes primo-arrivantes dans leurs démarches.

Les freins familiaux (violences, articulation des temps de vie)

Les femmes primo-arrivantes, comme de nombreuses femmes, peuvent être confrontées à des freins liés à l'articulation des temps de vie (garde d'enfant notamment) et exposées aux différentes formes de violences sexistes et sexuelles.

LES VIOLENCES

Différents facteurs les rendent particulièrement vulnérables face aux violences sexistes et sexuelles :

- Les parcours de vie et de migration dans lesquels la violence est prédominante : conflits armés, violences intercommunautaires, violences sexuelles dans le pays d'origine et pendant le parcours migratoire ;
- Les violences sexistes et les discriminations : le racisme renforce la perception de l'autre comme objet sexuel et amplifie les violences sexuelles à l'encontre d'une catégorie donnée de femmes ;
- Certains pays autorisent ou tolèrent les violences envers les femmes, qui sont donc considérées comme normales par l'entourage proche et la femme elle-même ;
- La méconnaissance des droits, des institutions françaises, de leur fonctionnement et la non-maîtrise de la langue française sont également des facteurs aggravant ces situations de violences.

Ces situations de violences freinent les processus d'intégration et augmentent les difficultés d'adaptation et d'insertion des femmes primo-arrivantes (isolement, mésestime de soi...).

L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

Pour les femmes primo-arrivantes, la question de la garde des enfants peut être un frein encore plus important, ce pour différentes raisons.

Ne connaissant pas forcément bien les modes de garde français (mode d'organisation, qualification des professionnel·le·s de la petite enfance...), ces femmes peuvent avoir peur de confier leur(s) enfant(s) à des inconnu·e·s. Cette crainte peut être d'autant plus grande que le parcours migratoire a été difficile : fuite d'un pays en guerre, aux conditions économiques et sociales très dégradées, trajet effectué jusqu'en France dans des conditions violentes... Suite à ces événements, les enfants peuvent être dans un mal-être qui renforce la culpabilité de ces femmes à les « laisser », même temporairement. Par ailleurs, celles qui ne parlent pas le français peuvent craindre que leur enfant soit perdu en étant accueilli dans une structure où il n'entendra plus la langue parlée par ses parents.

D'autre part, les CIDFF ont soulevé des freins liés au contrôle de l'époux et de l'entourage familial qui entrave l'insertion sociale et professionnelle et renforce l'isolement. De même, l'éloignement de leur famille ou l'éclatement de cette dernière complexifie les parcours d'intégration de ces femmes.

Les freins économiques

Les CIDFF relèvent un frein supplémentaire pour les femmes primo-arrivantes : la précarité financière. Cette dernière s'explique notamment par une insertion professionnelle difficile et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la plupart des femmes primo-arrivantes se heurtent à des difficultés pour faire reconnaître les connaissances et les compétences acquises dans leur pays d'origine. Or ces dernières leur permettraient de s'insérer professionnellement en France. Elles éprouvent également des difficultés dans la recherche d'un emploi (compréhension du fonctionnement du marché du travail, propositions d'emploi peu qualifiés, méconnaissance des institutions et organismes tels que



Pôle Emploi). L'insuffisante maîtrise de la langue française entrave l'accès à l'emploi et aux formations qualifiantes.

D'autre part, la précarité financière des femmes primo-arrivantes peut s'expliquer par une méconnaissance des prestations et aides financières possibles ainsi que par une dépendance accrue liée au contrôle exercé par le conjoint (absence de compte bancaire ou de moyen de paiement propre).

Les freins liés à la précarité sociale

Les femmes accompagnées par les professionnel·le·s des CIDFF peuvent être en situation de précarité sociale notamment du fait de leur isolement et de leur faible intégration. Cet isolement est renforcé par la méconnaissance des codes et repères de la société française ainsi que par la méconnaissance des structures locales pouvant les soutenir dans leurs démarches. Par ailleurs, elles rencontrent des difficultés pour l'accès à leurs droits sociaux et en particulier l'accès au logement et hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences. Dans une majorité des cas, le conjoint est l'allocataire des prestations sociales, ce qui renforce la dépendance financière et sociale de la femme.

Les freins géographiques (perte de repère et mobilité)

La mobilité est un élément essentiel de l'insertion sociale et professionnelle. Or les femmes primo-arrivantes rencontrent des difficultés dans leur mobilité liées à :

- La méconnaissance du français à l'écrit et/ou à l'oral (pour les transports en commun, certaines ne peuvent pas lire les trajets, les horaires, demander leur chemin),
- Une peur quant aux déplacements: acquérir la connaissance du nouvel environnement n'est pas forcément aisé pour ces publics,
- Le degré de contrôle de la famille et de l'entourage, quand la situation existe, sur les déplacements,
- Le fait que de nombreuses personnes qui ont un permis de conduire étranger ne s'informent pas dans les temps des possibilités de le faire reconnaître en France. Elles doivent alors repasser le permis quand elles n'auraient pas eu à le faire si elles avaient accompli les démarches pour faire reconnaître leur permis en France dans les délais.

Autres freins

D'autres freins ont été soulevés par les CIDFF en particulier les problématiques de santé et le faible accès aux outils numériques et informatiques (notamment pour les démarches administratives et la recherche d'emploi).



3. Les actions et outils développés par le réseau des CIDFF



Outre les permanences et les accompagnements en entretiens individuels, 51,5% des CIDFF ont mené ou mènent des actions spécifiques à destination des femmes primo-arrivantes pour répondre à leurs besoins et lever les freins. Ces actions relèvent de différents champs d'accompagnement et sont portées grâce aux financements de partenaires (OFII, FAMI, DPRJ, DRJSCS etc.).

- **Accompagnement emploi** : « Accompagnement des femmes primo-arrivantes dans leur insertion sociale et professionnelle et lutte contre les discriminations » (Seine Saint Denis), ateliers « techniques de recherche d'emploi »,
- **Atelier de sensibilisation** : droits des femmes et égalité femmes-hommes, parentalité et conjugalité, lutte contre les stéréotypes et contre les violences sexistes et sexuelles, vie citoyenne et familiale, découvrir sa ville, santé (prévention et structures de soins), articulation des temps de vie (garde d'enfants), le marché du travail,
- **Information juridique** : présence hebdomadaire à l'OFII pour information collective et possibilité de prise de rendez-vous avec la juriste, permanence droit des étrangers dans les Points d'Accès au Droit,
- **Journée de réflexion et colloque** : notamment dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la DIAN (2018-2020) sur la thématique des violences intrafamiliales (par exemple « Quel accès aux droits et quels accompagnements pour les femmes étrangères ou immigrées ? » à Nancy),
- **Formation linguistique** et ateliers d'accès aux savoirs numériques.

Certaines de ses actions collectives peuvent s'adresser à des groupes mixtes afin de favoriser les échanges interculturels et la mixité.

Certains CIDFF ont également développé des actions pour sensibiliser et former les professionnel-le-s partenaires. À titre d'exemple, un CIDFF mène des interventions auprès de professionnels d'une Maison Départementale de Solidarité sur le droit des étrangers.

Les outils créés par le réseau des CIDFF

Afin d'accompagner les femmes primo-arrivantes, les CIDFF et la FNCIDFF ont créé un ensemble d'outils tels que : des brochures et plaquettes, guides juridiques (traduits en 8 langues), des affiches d'information sur les violences en plusieurs langues, des jeux pour animer des ateliers de sensibilisation (jeu "Femmes citoyennes", jeu "Mémoire d'éléphant"). La FNCIDFF a en outre, créé un guide repère à destination des professionnel-le-s de l'emploi "Accompagnement des femmes primo-arrivantes vers l'insertion professionnelle».





Focus sur l'action régionale "Mesdames vous avez des droits"

« *Mesdames vous avez des droits!* » est un projet à dimension régionale puisque tous les CIDFF de la région Centre-Val de Loire y participent. Il a démarré sous le nom de « *Femmes et citoyennes* » en 2011, et est actuellement reconduit pour la période 2018-2020. Le projet a touché 575 personnes et 25 professionnel.les en 2016-2017.

Le projet s'adresse aux personnes immigrées ressortissantes de pays tiers à l'UE et a pour objectifs de favoriser l'accès aux droits des femmes, de prévenir et de combattre les discriminations et les violences faites aux femmes, de rompre leur isolement en créant du lien social, de faire naître des initiatives citoyennes.

Pour la période 2018-2020, il s'articule autour de différentes actions :

- Animation des Ateliers Droits et Citoyenneté avec le Jeu « Femmes et citoyennes » Différentes thématiques y sont abordées : les droits dans le couple, au travail, le rôle des parents, la place des femmes dans la société, la citoyenneté et le quotidien ;
- Information/sensibilisation des acteurs associatifs et institutionnels : organisation de 6 journées d'études sur les enjeux dans les domaines de la santé, de l'éducation, des violences, des discriminations/préjugés, de la laïcité, de la citoyenneté... dans l'ensemble de la région. Et organisation de deux sessions de formation : « Genre et migration en région Centre » dans les départements de l'Indre et du Loir-et-Cher ;
- Production artistique et/ou culturelle ;
- Renforcer la capacité à agir des femmes immigrées : création d'une application « smartphone » dont l'objectif est : faire du lien ; identifier ses besoins ; faire émerger des initiatives solidaires ; partager ses compétences ; partager ses connaissances.

Focus sur l'action régionale « Opération'Elles »

« *Opération'Elles* » est un projet à dimension régionale mis en place par la Fédération Régionale de Provence Alpes Côte d'Azur et déployé par l'ensemble des CIDFF de la région. Ils proposent deux cycles d'ateliers : le premier à destination des femmes primo-arrivantes pour les accompagner dans leur insertion professionnelle et le second à destination des professionnel-le-s pour comprendre les spécificités du public primo arrivant (enjeux d'extranéité, d'interculturalité) et acquérir des méthodes et outils permettant de répondre aux problématiques rencontrées par le public accueilli.



4. Une complémentarité avec les acteurs locaux



L'offre d'accompagnement à destination des femmes primo-arrivantes s'appuie sur l'expertise existante des CIDFF en matière d'accès au droit, d'insertion socioprofessionnelle, de médiation familiale etc. Leur action est complémentaire des différents acteurs locaux et s'inscrit dans un maillage partenarial fort, à la fois en ce qui concerne l'orientation du public vers les CIDFF et la réorientation par les CIDFF.

L'orientation vers les CIDFF

Une diversité de partenaires en local oriente le public de femmes primo-arrivantes vers les équipes pluridisciplinaires de professionnel-le-s des CIDFF notamment :

- Travailleurs sociaux et services sociaux (CCAS et maisons de quartier);
- Associations partenaires spécialisées dans l'accompagnement des réfugié·e·s (Association Aurore, Forum Réfugié, la Cimade, ASTI- Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, Ligue des Droits de l'Homme, Croix-Rouge, CHRS, France Terre d'Asile);
- Associations partenaires locales d'accompagnement des femmes (Maison des Femmes);
- Services d'aide au logement (Coallia);
- Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA);
- Partenaires institutionnels (OFII, Maisons de services au public - MSAP, Point d'Accès au Droit, collectivités territoriales, préfectures, Défenseur des droits, CAF, Éducation nationale);
- Partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, structures de l'insertion par l'activité économique - IAE);
- Centres de formation linguistique (UDAF, INSTEP, GRETA).

La réorientation vers d'autres partenaires

Près de 90 % des CIDFF interrogés dans le cadre de l'enquête affirment avoir réorienté le public vers d'autres partenaires locaux pour poursuivre l'accompagnement spécifique et la levée des freins des femmes primo-arrivantes. Cela indique un fort maillage partenarial sur les territoires entre les acteurs locaux notamment avec :

- Travailleurs sociaux et services sociaux (CCAS et maisons de quartier);
- Associations partenaires spécialisées dans l'accompagnement des réfugié·e·s (Cimade, Secours Catholique, ASTI – Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, Ligue des Droits de l'Homme, Croix-Rouge, GAMS, France Terre d'Asile);
- Associations locales d'accompagnement des femmes (SOS Femmes);
- Services d'aide au logement (Coallia) et structures d'hébergement d'urgence;
- Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA);
- Partenaires institutionnels (CAF, préfectures, OFII, défenseur des droits, Point d'Accès au Droit, conseil départemental);
- Centres de formation linguistique et ateliers sociolinguistiques (ATELEC, GRETA);
- Gendarmerie et police;
- Partenaires santé (CPAM, MSA, centres d'exams de santé);
- Partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale);
- Avocats et écrivains publics.



5. Préconisations et bonnes pratiques



Les CIDFF proposent un ensemble de bonnes pratiques et de préconisations pour assurer un accompagnement global et de qualité pour les femmes primo-arrivantes.

→ **Un accompagnement dans la durée** : chaque parcours de migration est différent. Il s'agit donc d'avancer au rythme des besoins et attentes de la personne accompagnée et de prendre le temps pour comprendre et être compris. Plusieurs entretiens sont nécessaires pour : établir un lien de confiance ; faire en sorte que la personne prenne confiance en ses propres capacités à s'adapter et à évoluer dans son nouvel environnement ; permettre une résolution progressive des freins rencontrés au quotidien ; accompagner la réflexion et la mise en œuvre, objectifs à court et moyen terme.

→ **Repérage et identification des CIDFF** : il s'agit de renforcer le maillage partenarial et le lien entre institutions et associations notamment. Les femmes primo-arrivantes ont des besoins spécifiques qui nécessitent un accompagnement spécialisé qui s'appuie sur une pluridisciplinarité au sein du CIDFF et avec les partenaires extérieurs.

Il s'agit donc pour le CIDFF de se faire identifier en amont à la fois par les institutions (notamment par la préfecture pour une sollicitation en amont des problématiques rencontrées) et par les réseaux associatifs qui reçoivent, accompagnent ou forment ce public, pour mettre en avant les compétences en droit des étrangers que proposent les services juridiques des CIDFF.

Ainsi, ces structures peuvent alors anticiper certaines démarches et faire appel au CIDFF. Il s'agirait de réaliser par exemple une séance d'information réalisée par un·e professionnel·le d'un CIDFF en lien avec la préfecture sur l'existence des réseaux et des partenaires.

Il s'agit également pour les CIDFF de mieux être identifié par le public afin de mobiliser les femmes primo-arrivantes sur leurs actions collectives.

→ **Formation** : il est primordial de sensibiliser et former les professionnel·le·s des réseaux partenaires sur l'accompagnement des femmes primo-arrivantes (connaissance du CIR, parcours de formation, droits et obligations...), accompagnement qui est spécifique.

Certains CIDFF ont exprimé le besoin de formations concrètes de leurs professionnel·le·s aux problématiques spécifiques que rencontre ce public notamment sur les démarches administratives : comment remplir les formulaires, comment rédiger et aider à la rédaction des demandes... Une mise à jour des connaissances de manière régulière est nécessaire.

→ **Approfondir certaines thématiques** : certaines thématiques sont particulièrement étrangères aux femmes primo-arrivantes et nécessitent un approfondissement lors des ateliers de sensibilisation ou d'information collective notamment : l'articulation des temps, citoyenneté / principes et valeurs républicaines, égalité femmes-hommes et violences.





L'enquête a également révélé plusieurs difficultés auxquelles peuvent faire face les professionnel·le·s des CIDFF dans leur accompagnement de ce public spécifique.

➔ **Freins linguistiques** : les professionnel·le·s des CIDFF éprouvent des difficultés pour se faire comprendre, pour traduire notamment lors des entretiens individuels face à la faible maîtrise de la langue française et de codes sociaux. Le manque de pratique de la langue française complexifie les échanges et donc l'accompagnement. Il serait nécessaire de pouvoir compter sur une personne-ressource qui parle la langue étrangère la plus pratiquée par les femmes primo-arrivantes ciblées.

➔ **Multiplicité des freins à lever** : l'accompagnement des femmes primo-arrivantes peut s'avérer complexe de par une très forte précarité sociale et financière ainsi que par de nombreuses problématiques entremêlées. Cela nécessite donc beaucoup de temps et de ressources en interne.

➔ **Manque des financements** : les CIDFF ont des difficultés à mobiliser des financements à destination du public primo-arrivants. Ces financements permettraient de mieux accompagner ces femmes au niveau global (juridique, emploi) et de mener des actions spécifiques (telles qu'évoquées précédemment) inscrites dans la durée.

Conclusion

À travers cette enquête, la FNCIDFF a souhaité mettre en exergue les problématiques rencontrées par les femmes primo-arrivantes et les actions menées par les CIDFF envers ce public. Elles rencontrent des freins spécifiques notamment : non-maîtrise de la langue française, méconnaissance de leurs droits, difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, violences sexuelles et intrafamiliales, problématiques de mobilité, difficultés à concilier les différents temps de vie et la perte de repère liée au changement de contexte social et culturel.

Par ailleurs, cette enquête permet de soulever quelques bonnes pratiques au sein du réseau ainsi que les besoins des CIDFF et des professionnel·le·s pour favoriser un accompagnement global.

Lever ces freins pour que ces femmes puissent accéder à leurs droits, à un emploi, à une intégration sociale réussie et donc à leur autonomie est essentiel au vu des valeurs et de l'objet du réseau des CIDFF. Cette enquête constitue ainsi une source de compréhension des problématiques rencontrées par les femmes primo-arrivantes et un premier élément d'analyse pour continuer le travail effectué auprès de ce public au sein du réseau.



FNCIDFF

7, rue du Jura, 75013 Paris
01 42 17 12 00 - fncidff@fncidff.fr
www.infofemmes.com